

## PROCEDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

### Cas pratique

Le Maire de Praz-du-Nant (Savoie) vous rencontre ce jour.

Il vous explique que la commune comporte un domaine skiable, dont l'exploitation, l'entretien et la mise en sécurité des skieurs est assurée par la Société du Domaine de Praz.

Or, le 6 septembre dernier, la commune a reçu une correspondance du greffe du Tribunal administratif de Grenoble, à laquelle était joint un courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon.

Cette dernière lettre, adressée par Monsieur et Madame BONNET, exposait que leur fils Brandon avait été gravement blessé alors qu'il skiait à Praz-du-Nant, le 14 avril 2010, dans le cadre d'une sortie de classe organisée par son école primaire, située à Ebouilly (Rhône). Descendant une piste, il avait, selon ses parents, suivi avec quelques camarades des traces permettant de rejoindre une autre partie du domaine skiable, et avait heurté à vive allure une guérite abritant du matériel de signalisation, dissimulée par une bosse.

Les parents du jeune Brandon, qui est d'après eux convalescent, sollicitent le versement par la commune d'une somme de 18 700 €.

La commune a par ailleurs un projet de développement économique comprenant notamment la création d'un pôle sportif et de loisir, complémentaire du domaine skiable.

Après avoir reçu, au début de l'automne 2009, par une lettre du Préfet de Région, l'assurance d'un financement étatique, dans le cadre du plan de relance, à hauteur de 4,7 millions d'euro, soit 27 % du budget prévisionnel, la commune a voté une autorisation d'engagement budgétaire. Elle a lancé, en février 2010, un appel à candidature pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui vient de se clore.

Or, le 2 septembre 2010, le Préfet de Savoie a adressé au Maire un courrier lui indiquant que le pôle sportif et de loisir ne faisait pas partie des projets susceptibles de recevoir un cofinancement de l'Etat, à l'exception d'une aide exceptionnelle de 363 000 € conditionnée par l'obtention du label BBC-Effnergie.

Le Maire vous consulte sur les procédures contentieuses existantes et susceptibles d'être entreprises, pour et contre la commune, liées à ces événements.